

LISTE NON EXHAUSTIVE DES SANCTIONS APPLIQUEES	OBJECTIF PEDAGOGIQUE
• Fiche de réflexion à remplir • Lettre d'excuse (à l'adulte, au camarade, à l'équipe) • Petite responsabilité ponctuelle (ex : aider à ranger les jeux, vérifier les poubelles, distribuer le matériel...)	• Prendre conscience de son acte et réfléchir à mieux faire
• Travail d'intérêt général (nettoyer la cour, effacer les tableaux, aider au rangement d'un espace commun...) • Perte temporaire de privilège (pas de ballon pendant une semaine, pas d'accès à un espace spécifique) • Temps de parole avec l'enseignant pour formaliser un engagement écrit (comment éviter de recommencer)	• Réparer son erreur, comprendre l'impact sur la vie collective
• Rendez-vous avec les parents • Elaboration d'un contrat de comportement signé par l'enfant et les parents • Participation obligatoire à un atelier ou une activité éducative spécifique (sur le respect, le harcèlement, la violence) • Retenue de 2 heures avec un travail réfléchi à réaliser	• Réaliser la gravité, engager famille et école dans un plan d'amélioration
• Eloignement temporaire (exclusion d'une activité, d'une sortie, de la classe ou de l'école pour une période courte, sous conditions) • Conseil de discipline, avec recherche d'un règlement à l'amiable • Ultime mesure : changement d'établissement si aucun progrès n'est possible Liste des fautes majeures entraînant les 3 sanctions citées ci-dessus ▪ Violence physique ou verbale (agressions contre des élèves, des enseignants ou le personnel, menaces, insultes, harcèlement moral ou sexuel, intimidation ou racket) ▪ Propos ou comportements discriminatoires (racisme, sexisme, homophobie, ou toute autre forme de discrimination, propos haineux ou diffamatoires, y compris sur les réseaux sociaux) ▪ Introduction ou usage d'objets dangereux ou interdits (armes, mêmes factices, cutters, couteaux) ▪ Dégradations matérielles volontaires (vandalisme : mobiliser scolaire, équipements, graffitis) ▪ Vol ou tentative de vol (d'affaires personnelles : téléphones : argent, vêtements..., de matériel scolaire ou appartenant à l'établissement. ▪ Absence de respect de l'autorité ou insubordination grave (refus délibéré d'obéir aux consignes des adultes de l'établissement, comportement perturbateur répété malgré les avertissements) ▪ Falsification de la signature des parents ▪ Atteinte à la réputation de l'établissement (publication de contenus portant atteinte à l'image de l'école : fausses rumeurs, vidéos humiliantes..., incitation à des actes répréhensibles via les réseaux sociaux. ▪ Harcèlement (en ligne ou physique) : cyberharcèlement entre élèves, acharnement répété sur un élève ou un personnel de l'école (cf protocole harcèlement)	• Protéger les autres, poser des limites claires, trouver des solutions durables